

6 Planification et réalisation des mesures

6.1 Introduction

Les dangers identifiés doivent être gérés en suivant un principe en trois étapes :

- Éliminer le danger : chercher des alternatives pour supprimer complètement le danger ;
- Protéger contre le danger : mettre en place des mesures techniques ou organisationnelles pour limiter les risques ;
- Protéger les personnes : fournir des EPI et établir des règles de comportement adaptées.

Les mesures doivent être définies et mises en place selon l'ordre de priorité et le principe STOP :

- S pour les mesures de substitution : remplacer les installations, procédés ou substances dangereuses par des alternatives plus sûres ;
- T pour les mesures techniques : mettre en place des mesures de protection technique (dispositifs de sécurité, automatisation, sécurisation des machines, etc.) ;
- O pour les mesures organisationnelles : adapter l'organisation du travail pour réduire l'exposition aux dangers (formation, planification, procédures, signalisation) ;
- P pour les équipements de protection individuelle : utiliser les EPI lorsque les autres mesures ne suffisent pas.



Si elles sont réalisables, les mesures techniques sont préférables, car elles fonctionnent indépendamment du comportement de la personne et sont donc plus sûres. Il est essentiel de définir les mesures à adopter en impliquant le personnel concerné afin de favoriser leur engagement et leur acceptation des contraintes associées. Cette approche s'inscrit dans la logique de « Participation des collaborateurs », traitée au [chapitre 8](#).

Ce chapitre vous guide dans la planification et la mise en œuvre des mesures, fondées sur la détermination des dangers et l'appréciation du risque. L'outil de détermination des dangers de la SolBra permet d'identifier quels dangers doivent être éliminés ou réduits, ainsi que l'urgence. Si des mesures relatives aux dangers présentant un potentiel de risque élevé ou moyen résultent de cet outil, elles doivent être mises en œuvre en priorité.

Des formations et des instructions appropriées seront indispensables pour assurer une application efficace des mesures.

6.2 Comment procéder

1. Définir les mesures à mettre en place en tenant compte du principe STOP ;
2. Planifier l'application des mesures et déterminer les personnes chargées de leur application ;
3. Fixer les délais, en donnant une priorité aux risques les plus élevés ;
4. Estimer les coûts financiers nécessaires et les inclure dans le budget ;
5. Contrôler le respect des délais, l'efficacité des mesures, en particulier vérifier que les mesures mises en place n'ont pas engendré de nouveaux risques ;
6. Contrôler et documenter tout le processus ;
7. Effectuer des contrôles périodiques afin de pouvoir, le cas échéant, mettre en place de nouvelles mesures.

6.3 Audit SolBra

6.1	Lors de l'identification d'un danger, les mesures nécessaires immédiates sont-elles toujours prises ?	
6.2	Suites aux mesures immédiates consécutive à l'identification d'un danger, est ce que des mesures définitives et systémiques sont mises en place ?	
6.3	L'ensemble de ces mesures sont-elles répertoriées, planifiées et surveillée ?	

6.4 Modèles SolBra et liens utiles

SUVA : [Directive MSST – planification et réalisation des mesures](#)

SUVA : [Feuillet d'information « Détermination des dangers et planification des mesures »](#)